

# LANCEMENT D'UNE COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'ENTREPRENEURS



**PORTAGE DU PROJET  
COOPÉRATIVE MOSAÏQUE**

**MESURE 321 DU PDRH**  
Service de base pour l'économie  
et la population



**RÉFÉRENT DU PROJET**  
**TRISTAN KLEIN**  
co-gérant

## QUI SOMMES-NOUS ?

Mosaïque est une Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs, c'est un cadre collectif et coopératif innovant qui permet de développer des activités diverses en mutualisant outils, compétences et savoir-faire. Les fondateurs de la coopérative, issus de Pôles d'Initiatives Locales d'Economie Solidaire (PILES), ont eu la volonté de créer un outil collectif, dans un esprit de service au territoire et de « non profit » qui à terme à vocation à être autonome financièrement.

## LE CONTEXTE

La coopérative Mosaïque a demandé l'appui du programme Leader pour lui permettre d'accroître ses moyens nécessaires à l'accueil d'entrepreneurs plus nombreux. Cette croissance sous tendait plusieurs axes de travail, un axe assez évident de communication, un axe sur le partenariat, un axe sur le service aux porteurs de projets.

## NOS AMBITIONS

- Créer et pérenniser des emplois.
- Permettre aux entrepreneurs d'accéder à un statut de salarié-associé.



## ET APRÈS ?

La coopérative a aujourd'hui une lisibilité plus grande sur sa capacité à assurer une part croissante d'autofinancement ainsi qu'à garder un volant correct de trésorerie. Le taux d'intégration des candidats est largement au dessus de la moyenne des coopératives, grâce à une meilleure compréhension de la nature du service offert par les partenaires prescripteurs (la CCI, les plates-formes, Pôle Emploi...) et grâce aussi au temps consacré à l'accompagnement.

## NOS ACTIONS RÉALISÉES

Mosaïque propose un cadre économique, juridique et social pour tester et démarrer son activité entrepreneuriale.

Les entrepreneurs bénéficient pendant leur période de test d'un accompagnement sur le déploiement de leur activité : définir ses produits et ses prix, sa démarche commerciale et sa communication, réaliser ses premières ventes... Ils bénéficient aussi de formations sur la gestion de leur activité, la TVA, etc.

Pendant cette période ils signent un contrat qui leur permet d'acheter et vendre sous couvert de la coopérative tout en restant dans leur statut de demandeur d'emploi, minima sociaux ou salarié à temps partiel.

Quand l'activité devient régulière, l'entrepreneur peut signer un contrat de travail et s'auto-salarier. Il peut aussi devenir associé de la coopérative. Il peut déployer son activité avec les autres entrepreneurs salariés de la coopérative.

Mosaïque est donc une entreprise partagée entre des entrepreneurs qui se salarient sur leur activité et mutualisent entre eux la gestion, l'administration et l'accompagnement.

A noter que depuis 2012 Mosaïque a créé Mosagri qui permet de tester et développer une activité agricole.



## 1ER BILAN

Nous sommes en constante augmentation, car la coopérative a accueilli durant le projet leader, 20 entrepreneurs en convention (test de projet) dont 14 nouveaux par rapport à la période précédente. Trois sont repartis, 17 ont intégré une activité dont 4 en CDI (3 de plus qu'en début de convention).

Le passage en CDI signifie que la période de test d'activité a été concluante.

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.caemosaïque.fr](http://www.caemosaïque.fr)

“TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE AUTREMENT”

